

Règlement UNTIL THE END – BACKYARD ULTRA

Article 1. Organisateur

« Until the end » est une organisation du Centre Sportif de Warfaaz ASBL, centre sportif local de la ville de Spa.

Article 2. Conditions générales

« Until the end » se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Article 3. Contexte

Lazarus lake, organisateur de la Barkley, organise également la « Big Dog's Backyard ultra » chez lui dans le Tennessee. « Until the end » s'inspire pleinement de cette course américaine.

Article 4. Epreuve et parcours

Le départ sera donné devant le Centre Sportif de Warfaaz (Avenue Amédée Hesse, 41 4900 Spa), le samedi 2 mai 2026 à dix heure (10:00).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ voire d'annuler l'épreuve prévue, sans remboursement possible, suivant les conditions climatiques ou d'autres facteurs particuliers.

Cette course se déroule en individuel sur une même boucle de 6,706 Km et +/- 190 m de dénivelé positif.

Le concept de course Backyard est à la fois original et simple :

- Courir à minimum 7 Km/heure ;
- le plus longtemps possible jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul coureur qui sera alors élu vainqueur de la course.

Concrètement :

- Tous les coureurs partent ensemble pour une boucle de 6,706 Km à réaliser en 1 heure maximum, ravitaillement compris.
- Une heure après le 1^{er} départ, un nouveau départ est donné pour la même boucle à effectuer de nouveau en 1 heure maximum, ravitaillement compris.
- Ces tours s'arrêteront lorsqu'il ne restera plus qu'un seul coureur qui fasse une boucle (dans les temps). Il sera alors déclaré vainqueur.
- La boucle fait exactement 6,706 Km pour que le rythme soit celui permettant de courir 100 miles en 24 heures.

- Les coureurs en avance bénéficient de ce temps pour se ravitailler, se reposer, dormir quelques minutes et se présenter à nouveau sur la ligne de départ pour une nouvelle boucle à l'heure H. Il y a donc toute une stratégie de vitesse et/ou de repos à construire pour les coureurs. Courir à 7 Km/h est une performance relativement accessible. Également, la course joue autant sur le mental que le physique du coureur.

Article 5. Conditions de participation

« Until the end » est ouvert à tous à partir de l'âge de 18 ans.

Article 6. Inscriptions

Les inscriptions se font par internet sur le site dédié www.until-the-end.com.

Le montant de l'inscription est de 50€ pour les inscriptions faites entre le 02/10/2025 et le 05/10/2025, de 55€ pour les inscriptions entre le 06/10/2025 et le 06/04/2026 et de 60€ pour les inscriptions entre le 07/04/2026 et le 30/04/2026.

Avec cette inscription, les participants bénéficieront d'un souvenir à l'effigie de la course, d'un package coureur ainsi qu'un ravitaillement tout au long de leur participation.

Article 7 . Classement et récompenses

Les coureurs abandonnant la course seront classés "DNF" (did not finish).

Le ou la dernier(e) ayant réalisé(e) au moins une boucle supplémentaire à tous les autres participants sera déclaré(e) FINISHER et VAINQUEUR.

Si aucun coureur ne peut faire une boucle supplémentaire, seul et dans les temps, alors il n'y aura aucun vainqueur de déclaré.

Un classement sera établi indiquant la performance de tous les coureurs en nombre de tours (et distance) validés.

Article 8. Parcours et modalités de chaque départ

La boucle de 6,706 Km, d'environ 190 mètres de dénivelé, sera balisée et en dehors de toute circulation automobile.

Excepté pour aller aux toilettes, les coureurs ne pourront quitter la boucle une fois celle-ci démarrée. Toute sortie du parcours de la boucle balisée ou bien non-pointage à mi-boucle entraînera la disqualification.

Les participants les plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Les participants devront respecter l'environnement : jeter des emballages, des papiers ou tout autre débris sur le parcours ou la zone de départ de la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Les participants ont une heure maximum pour franchir la ligne d'arrivée pour que la boucle soit validée et que le participant puisse concourir à la boucle suivante.

Le départ de la boucle se fera exactement 1 heure après la précédente.

L'organisation signalera le départ imminent des boucles suivantes, 3 minutes, 2 minutes et 1 minute avant le départ de chaque boucle.

Les participants doivent impérativement être dans le sas de départ lorsque retentit le signal de départ de la boucle (pas de départ en retard possible).

Chaque boucle se fait en autonomie et sans aide extérieure.

Aucune personne, hors course, n'est autorisée à courir avec les concurrents en course.

Aucune aide artificielle n'est autorisée, bâtons interdits.

Le dernier coureur à effectuer une boucle dans les temps sera déclaré vainqueur, et la course sera terminée. Ce dernier coureur ne pourra pas effectuer de tours supplémentaires même s'il est en capacité de le faire. C'est la règle pour les Backyard Ultra.

La course durera aussi longtemps que nécessaire.

Article 9. Pointage

Le retrait des dossards sera possible le vendredi 01/05/2026 entre 17h30 et 19h30 ou à partir de 7h30 le 02/05/2026 au Centre sportif de Warfaaz (Avenue Amédée Hesse, 41 4900 SPA)

Chaque participant devra porter son dossard tout au long de sa participation.

En absence du dossard visible au moment du départ ou de l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Le pointage des coureurs sera effectué par puces électroniques avec 1 tapis intermédiaire en milieu de course.

Des contrôles aléatoires le long du parcours pourront être effectués afin de contrôler le passage des participants.

Article 10. Ravitaillements et base d'accueil

Le parking se fera le long de l'avenue Amédée Hesse. Il ne sera pas possible d'accéder au domaine de la Fraineuse en voiture.

Chaque concurrent aura un espace sur la zone de départ/arrivée pour s'installer à chaque inter-tour. Il pourra bénéficier de toute l'assistance qu'il souhaite, **l'assistance ne pouvant cependant pas accéder au SAS de départ.**

L'usage des douches, vestiaires, toilettes est assujéti au plus grand respect des lieux.

Chaque boucle est courue en autonomie alimentaire.

L'organisation fournira un ravitaillement permanent aux inter-tours.

Article 11. Matériel obligatoire

Chaque coureur sera muni d'un téléphone en état de fonctionner ainsi que d'une lampe frontale munie de 2 batteries.

Article 12. Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible l'organisation.

Si les conditions météorologiques, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent, l'équipe médicale et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit impérativement prévenir au plus vite l'organisation et remettre son dossard.

Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Une équipe médicale sera présente à la base de vie (départ/arrivée).

Article 13. Contrôle anti-dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur. Les participants s'engagent à se soumettre à tout contrôle antidopage.

Article 14. comité de course

Il se compose des membres de l'organisation. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 15. Droit à l'image, confidentialité

Des photographes, vidéastes, journalistes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Seuls les photographes, vidéastes, journalistes agréés par l'organisation sont autorisés à faire commerce de leurs productions. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faire de son image ou des données le concernant.